

Programme de formation

Repassage et bichonnage - MOD_2022071

DUREE :

28,00 heures

MODALITES

Présentiel

NIVEAU

Métiers

PUBLIC VISE

Personnel de production

IFTH s'engage dans l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Contactez notre référente Handicap (referenthandicap@ifth.org) afin d'aborder vos besoins spécifiques et éventuelles adaptations durant votre parcours de formation.

PRE-REQUIS

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Repasser tous types d'articles et tous types de matières (rencontrés dans l'entreprise)
- Régler les paramètres nécessaires de vaporisation et de repassage
- Adapter le matériel utilisé

Description / Contenu

Définition du rôle au poste
Définition de la qualité et de ses critères
Importance du rôle du repassage

Connaissances matières / matériels
Sensibilisation connaissances étoffes : matières premières, liages et textures, les couleurs
Utilisation du fer et des différentes semelles en fonction des matières
Utilisation optimale d'une table de repassage en fonction des matières traitées : à la chaleur, à l'humidité, à la déformation, au lustrage

Formation au poste de travail
Ergonomie
Application sur divers types d'articles des règles précitées
Analyse qualité (autocritique)
Résolution des marquages et lustrage
Réglage du matériel suivant le type de matière (programmes types)
Bichonnage des différents types d'articles fabriqués par l'entreprise
Formation application sur matériel de l'entreprise des étapes précitées

Moyens et supports pédagogiques

Exercices pratiques sur différents types de tissus pour appréhender la réaction des étoffes lors du repassage
Différents articles de l'entreprise



Fascicules récapitulatifs

Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation continue des acquis lors des exercices pratiques

Produits types à fabriquer

validation des compétences acquises en fin de stage : Grille d'évaluation.

Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de stage

Module mis à jour le 04/05/2026